



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

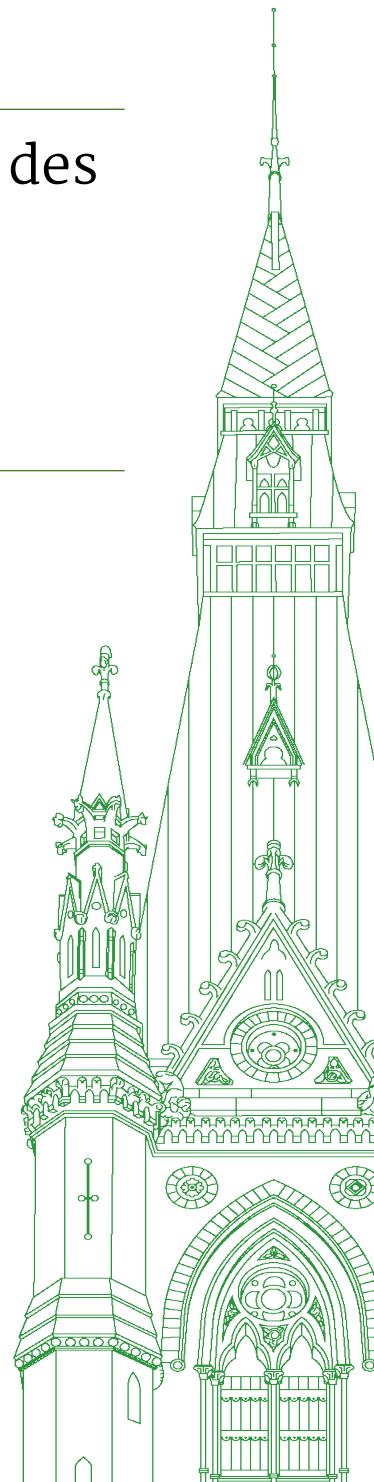
Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 012

Le mardi 18 novembre 2025

Président : Chris Bittle



Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le mardi 18 novembre 2025

• (1100)

[Traduction]

Le président (Chris Bittle (St. Catharines, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 12^e réunion du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes. Conformément à l'article 108(3) du Règlement, le Comité se réunit pour étudier les enjeux concernant le vote par bulletin spécial.

La réunion d'aujourd'hui se déroule dans un format hybride, conformément au Règlement. Les membres du Comité participent en personne dans la salle et à distance à l'aide de l'application Zoom. Je demanderais à tous les participants en personne de consulter les directives inscrites au dos des cartes posées sur la table. Ces mesures ont été mises en place pour éviter les incidents acoustiques et les retours de son et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris nos interprètes. Il y a également un code QR sur la carte. Je vous encourage à y jeter un coup d'œil, car il renvoie à une vidéo de sensibilisation sur le sujet.

Je vais formuler quelques commentaires à l'intention des membres du Comité. Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Les membres du Comité qui participent par l'entremise de Zoom — il n'y en a aucun aujourd'hui — peuvent lever la main s'ils souhaitent prendre la parole.

Une voix: Une témoin comparait sur Zoom.

Le président: Oui, mais elle n'est pas membre du Comité. Elle ne peut donc pas lever la main pour prendre la parole. Si vous souhaitez aborder certaines modifications au Règlement ou aux travaux du Comité, je serais heureux de le faire.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins d'aujourd'hui. Nous accueillons Lucia Kovacikova, professeure adjointe de sciences politiques et Lori Turnbull, professeure à la Faculté de gestion à l'Université — je suis désolé, mais c'est difficile à prononcer — Dalhousie.

Bienvenue. Vous disposez chacune de cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire.

Puisque vous êtes dans la salle, madame Turnbull, nous entendrons d'abord votre déclaration.

Lori Turnbull (professeure, Faculty of Management, Dalhousie University, à titre personnel): Je vous remercie beaucoup.

Quand j'ai déménagé à Ottawa et que j'ai dû prononcer « Dalhousie » de cette façon, je n'y arrivais pas. Il a pourtant fallu que je m'y habitue, car autrement, les gens ne comprenaient pas de quoi je parlais.

Je vous remercie beaucoup de m'accueillir aujourd'hui. Je vous en suis très reconnaissante. Je ferai une brève déclaration.

Bien entendu, nous savons ce que sont les bulletins de vote spéciaux. L'électeur doit y inscrire le nom du candidat pour lequel il souhaite voter. La liste définitive des candidats est publiée sur le site Web d'Élections Canada trois semaines avant le jour du scrutin, afin que les électeurs puissent la consulter lorsqu'ils décident pour qui voter.

Les personnes qui souhaitent utiliser des bulletins spéciaux pour voter par correspondance doivent en faire la demande avant le mardi précédant l'élection. Les électeurs admissibles recevront une trousse par la poste et devront renvoyer leur bulletin de vote avant le jour du scrutin. Les Canadiens qui vivent à l'étranger et qui souhaitent voter de cette manière doivent s'inscrire au Registre international des électeurs. Une fois cette démarche effectuée, ces électeurs n'ont plus besoin de demander le vote par bulletin spécial à chaque élection, car ils recevront automatiquement la trousse de vote dès le début d'une campagne électorale.

Élections Canada a déjà évoqué les problèmes qui se sont posés lors des élections de 2025, car certains bulletins spéciaux n'ont pas été comptés correctement ou ne se trouvaient pas au bon endroit au bon moment. L'organisme a indiqué qu'il prendrait des mesures pour remédier à cette situation et éviter qu'elle ne se reproduise à l'avenir. Je dirais qu'au moins deux autres défis importants pourraient se poser dans le cas des bulletins spéciaux. L'un concerne les délais serrés et l'autre, le jugement qui doit être exercé lors du dépouillement des votes.

En ce qui concerne les délais, il est important que les personnes qui souhaitent voter par bulletin spécial en fassent la demande dès que possible, quel que soit leur lieu de résidence. Il me semble que le fait d'attendre jusqu'au mardi précédent le jour du scrutin ne donne pas suffisamment de temps. Ces gens risquent que leur bulletin de vote rempli n'arrive pas à temps. Nous devons donc nous assurer que les électeurs sont informés de ces délais et qu'ils prévoient suffisamment de jours pour mener à bien l'ensemble du processus, afin que leur bulletin arrive à temps. De nos jours, comme nous le savons, les services postaux subissent des perturbations et des interruptions. Nous ne pouvons pas nécessairement compter sur cette option, car il pourrait y avoir des conséquences imprévues.

En ce qui concerne le dépouillement des votes, les bulletins spéciaux nécessitent peut-être une interprétation plus poussée que les bulletins de vote ordinaires, en particulier s'il faut déchiffrer l'écriture de la personne votante pour déterminer pour quel candidat elle a réellement l'intention de voter. Par contre, cela n'a pas semblé poser de problème lors de l'élection partielle qui s'est tenue à Battle River—Crowfoot, où un bulletin spécial a été utilisé pour éviter un long bulletin avec plus de 200 candidats. Il se peut donc que ce ne soit pas un problème du tout.

Je vais m'arrêter ici. J'ai hâte de participer à la discussion.

• (1105)

Le président: Je vous remercie beaucoup.

Madame Kovacikova, vous avez la parole. Vous avez cinq minutes.

Lucia Kovacikova (professeure adjointe de science politique, à titre personnel): Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Bonjour tout le monde.

Je m'appelle Lucia Kovacikova et je suis professeure adjointe de sciences politiques à l'Université Marquette, à Milwaukee, dans le Wisconsin. Je fais également partie depuis peu de la diaspora canadienne, qui compte aujourd'hui plus de 4 millions de Canadiens, soit un peu plus de 11 % de la population.

En 2024, dans le cadre de l'Institut d'études canadiennes de McGill, j'ai rédigé un rapport pour le bureau de l'honorable sénateur Yuen Pau Woo, intitulé *Canadiens à l'étranger: Aperçu des recherches récentes et des répercussions sur les politiques d'intérêt public*. Ce rapport décrit un certain nombre de politiques qui touchent les Canadiens à l'étranger, notamment le vote à l'étranger, parfois appelé le vote par bulletin spécial.

Nous savons que les citoyens des pays industrialisés avancés sont résolument ouverts sur le monde. Dans bien des cas, ils mènent des études, font du bénévolat, travaillent ou vivent à l'étranger. Les Canadiens ne font pas exception. Par conséquent, certains pays ont commencé à modifier leurs politiques pour tenir compte de ces changements.

En 2019, la Cour suprême du Canada a éliminé la limite de cinq ans de résidence pour le vote à l'étranger, ce qui a permis à tous les Canadiens qui vivent à l'étranger, quelle que soit la durée de leur séjour, de voter aux élections fédérales. D'autres pays ont fait la même chose, notamment la Grande-Bretagne, qui a adopté en 2023 une loi sur les « votes à vie ».

La diaspora canadienne souhaite également participer à la vie politique. Selon Élections Canada, 57 440 Canadiens à l'étranger ont voté lors de la 45^e élection générale en avril dernier. Ce chiffre est nettement supérieur aux quelque 34 000 Canadiens à l'étranger qui ont voté en 2019, ou aux quelque 11 000 Canadiens à l'étranger qui ont voté en 2015.

Ces statistiques sont toutefois systématiquement inférieures aux chiffres liés au vote à l'étranger d'autres pays, notamment les États-Unis. Il faut se demander pourquoi. Je pense que l'une des raisons peut être d'ordre logistique. En effet, selon l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, il existe quatre types de mécanismes de vote à l'étranger, à savoir le vote en personne, le vote par correspondance, le vote par procuration et le vote électronique. Parmi ces mécanismes, le Canada n'utilise que le vote par correspondance, ce qui peut entraîner des contraintes de temps déraisonnables en cas d'élections imprévues, sans compter que cette méthode peut être vulnérable aux interruptions des services postaux.

J'aimerais me faire l'écho des déclarations des deux témoins qui ont comparu devant votre comité le 30 octobre dernier. J'ai également voté lors des dernières élections fédérales. Le bulletin de vote m'est parvenu assez tard dans le processus et j'ai donc décidé de faire appel à un transporteur privé pour essayer de renvoyer mon

bulletin à temps, ce qui m'a coûté 120 \$. C'est un prix élevé que peu de gens seraient prêts à payer. Je n'ai également aucun moyen de savoir si mon bulletin est arrivé à temps ou s'il a été compté.

Une autre raison peut être d'ordre informationnel. Les citoyens sont toujours personnellement responsables de connaître les détails des élections et les différentes façons de voter. Cependant, je dirais que les Canadiens qui vivent à l'étranger doivent relever un défi supplémentaire, car ils ne sont pas visés par les campagnes d'information au sujet des élections. Par exemple, il n'existe pas de site Web centralisé dédié à la diaspora canadienne et aux questions de ses membres. À moins de suivre les comptes des médias sociaux du gouvernement canadien ou de consulter des sites Web spécialisés, les personnes concernées risquent de ne pas recevoir de renseignements sur les élections en temps utile.

Ces lacunes en matière de renseignements ne font qu'amplifier la responsabilité des personnes qui vivent à l'étranger de rechercher des renseignements pertinents et en temps opportun sur les élections et de se familiariser avec les mécanismes de vote, notamment en entrant leurs renseignements personnels dans le Registre international des électeurs. Nous ne pouvons pas négliger le temps et l'énergie que doit déployer un citoyen canadien qui vit à l'étranger pour rechercher ces options et accomplir toutes les tâches requises à temps.

Une autre raison pourrait être d'ordre politique. En effet, la diaspora est largement oubliée pendant les campagnes politiques, et ses préoccupations ne font pas partie des programmes des partis. Dans une certaine mesure, c'est tout à fait compréhensible, mais cela crée un système dans lequel une partie de la population votante n'est pas reconnue. On peut comparer cette situation avec celle d'autres systèmes où la diaspora à l'étranger vote pour son propre député qui représente ses intérêts distinctifs.

Enfin, je tiens simplement à souligner que le sujet de la diaspora canadienne est relativement peu étudié et que les données existantes sont souvent périmées. Il serait donc très utile de disposer d'un plus grand nombre d'études qui analysent la diaspora, son point de vue sur le vote à l'étranger et ses préférences électorales.

En conclusion, je pense qu'il existe des solutions relativement faciles à mettre en œuvre pour certains des enjeux cités dans cette discussion. Par exemple, on peut envisager d'autres méthodes de vote à l'étranger et créer un site Web centralisé axé sur la diaspora qui pourrait devenir un guichet unique pour tous les renseignements dont cette communauté pourrait avoir besoin.

• (1110)

Bien entendu, les questions les plus difficiles à résoudre sont d'ordre structurel. Par exemple, comment améliorer le processus démocratique afin que tous les Canadiens qui souhaitent voter puissent le faire? De plus, comment le Canada peut-il améliorer ses relations avec la diaspora?

Je vous remercie beaucoup.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

Nous passons maintenant aux questions. Nous entendrons d'abord les conservateurs. La parole est à M. Cooper. Il a six minutes.

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Je remercie les témoins d'être ici.

Je suis heureux de vous revoir devant le Comité, madame Turnbull. J'aimerais vous poser mes premières questions.

Vous avez mentionné certains défis d'ordre logistique liés au vote par bulletin spécial pour les Canadiens qui vivent à l'étranger. Je dirais qu'il pourrait y avoir un autre problème qui est en réalité une lacune, et j'aimerais connaître votre opinion à ce sujet, car cela concerne le processus de demande.

La circonscription dans laquelle vote un Canadien qui vit à l'étranger est déterminée en fonction de sa dernière adresse avant son départ du Canada. Le formulaire d'inscription pour les Canadiens qui vivent à l'étranger exige une preuve d'identité pour établir la citoyenneté canadienne, mais on n'exige nulle part que l'électeur potentiel fournisse une preuve de son dernier lieu de résidence au Canada.

À votre avis, le processus de demande devrait-il être modifié pour exiger une preuve du dernier lieu de résidence?

Lori Turnbull: Je ne vois pas pourquoi il ne le serait pas. Je ne vois pas en quoi cela compliquerait les choses, car ce que l'on veut, c'est que les citoyens canadiens puissent voter. Il faut éviter d'adopter des mesures qui feraient en sorte qu'une personne admissible aurait plus de difficulté à exercer son droit de vote. Si une personne a récemment déménagé à l'étranger, elle pourrait déjà avoir une preuve de sa dernière adresse au Canada, mais si cela fait plus longtemps qu'elle a déménagé, elle pourrait avoir plus de mal à trouver cette preuve.

Prenez l'exemple d'un étudiant qui vit chez ses parents; son nom ne figure pas sur le titre de propriété. Il pourrait donc avoir besoin d'une preuve d'adresse. Quelle preuve pourrait-il fournir, alors, s'il n'y avait pas de factures à son nom, pour montrer qu'il vivait au Canada?

Il faudrait réfléchir à la logistique pour veiller à ce que personne ne soit privé de son droit de vote. À part cela, je ne vois pas pourquoi nous n'exigerions pas de preuve.

Michael Cooper: Je comprends tout à fait votre point de vue selon lequel des Canadiens qui ne vivent plus au Canada depuis un certain temps pourraient avoir quelques problèmes. Cela dit, chaque électeur qui vit et vote au Canada doit fournir soit une pièce d'identité qui indique son adresse, soit deux pièces d'identité, dont au moins une indique son adresse, ou recourir à un répondant qui confirmera son adresse.

Il semble y avoir une certaine incohérence. S'il n'est pas possible de fournir une preuve du dernier lieu de résidence, comment peut-on être sûr qu'il n'y a pas des électeurs qui, par exemple, choisissent des circonscriptions au hasard, de façon stratégique, ou pour d'autres raisons? Il me semble qu'il y a là une lacune. Il faut se doter d'une forme de vérification, car en vertu de la loi, un Canadien qui vit à l'étranger ne peut pas voter dans n'importe quelle circonscription; il ne peut voter que dans la circonscription de son dernier lieu de résidence.

Lori Turnbull: Je suis d'accord avec vous. Il faudrait que les exigences qui s'appliquent à une personne qui vit à l'étranger correspondent à celles qui s'appliquent à une personne qui vit au Canada, pour qu'elles soient essentiellement les mêmes.

Je me souviens que cette question faisait partie du débat public il y a 10 ans, ou il y a peut-être moins longtemps, alors que les tribunaux étaient saisis de cette affaire. Les gens parlaient de l'endroit où les expatriés devraient voter, et ce n'était pas nécessairement

évident. Je me souviens que l'on s'était demandé ce qui se passerait si tout le monde voulait voter dans la circonscription de l'ancien premier ministre Trudeau parce que l'on connaissait son nom. Il y avait des discussions stratégiques à propos de l'endroit où il conviendrait de voter, surtout si l'on vivait à l'étranger depuis longtemps.

Je pense que vous avez raison. Je suis d'accord avec vous.

Michael Cooper: Je vous remercie.

Madame Kovacikova, est-il juste de dire qu'au cours des 20 dernières années, on a observé une augmentation importante de la participation des électeurs canadiens vivant à l'étranger?

● (1115)

Lucia Kovacikova: Oui. Pour ce qui est du nombre réel, plus de Canadiens à l'étranger votent aux élections fédérales. Je suis certaine que la décision rendue par la Cour suprême en 2019 a beaucoup à voir avec cela également.

Pour ce qui est du pourcentage de personnes qui présentent une demande pour obtenir un bulletin de vote et qui finissent par voter, le pourcentage a progressivement diminué. Je crois qu'en 2015, le pourcentage de gens qui ont voulu recevoir un bulletin de vote et qui ont ensuite voté depuis l'étranger était de 69 %. Ce pourcentage a lentement glissé à 52 %, je crois, en 2025.

Michael Cooper: Oui, mais il a considérablement augmenté depuis 2004, lorsque, si je ne m'abuse, environ 7 000 ou 9 000 électeurs ont voté. Ils étaient des dizaines de milliers avant la décision de la Cour suprême.

Lucia Kovacikova: Oui, je crois qu'en 2004, environ 10 000 électeurs ont voté, donc plus de 9 000. Bien sûr, nous devons tenir compte du fait qu'il y a de plus en plus de Canadiens qui vivent à l'étranger.

Au fil du temps, de plus en plus de Canadiens ont voté. Cela dit, tout dépend vraiment de la façon dont on examine ces chiffres. Prenons le chiffre final des dernières élections, lors desquelles 57 000 Canadiens ont voté. On pourrait dire que c'est très peu, si l'on tient compte du fait que plus de quatre millions de Canadiens vivent à l'étranger. Tout dépend vraiment de ce à quoi on compare ce chiffre. Effectivement, si l'on établit une comparaison avec le nombre de ressortissants d'autres pays qui votent depuis l'étranger — notamment les Américains —, on constate que les Canadiens vivant à l'étranger votent en moins grand nombre.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cooper.

Nous passons maintenant à Mme Kayabaga, du Parti libéral, pour six minutes.

L'hon. Arielle Kayabaga (London-Ouest, Lib.): Merci, monsieur le président.

Madame Lori Turnbull, madame Kovacikova — j'espère que j'ai bien prononcé votre nom —, je vous souhaite la bienvenue.

Madame Kovacikova, j'aimerais m'adresser à vous. Vous avez dit qu'aux dernières élections, vous avez envoyé votre bulletin de vote par la poste. Vous l'avez reçu un peu en retard et vous avez eu recours à un service de messagerie privé pour vous assurer qu'il serait retourné à temps.

Pouvez-vous nous dire, si vous le pouvez, combien cela vous a coûté?

Lucia Kovacikova: Oui. Je voulais vraiment m'assurer qu'il arriverait au Canada le lendemain. C'était, bien sûr, mon choix personnel. Le temps pressait et la date limite approchait à grands pas. J'ai déboursé 120 \$ pour envoyer mon bulletin de vote.

L'hon. Arielle Kayabaga: Pensez-vous que les Canadiens à l'étranger sont prêts à payer davantage pour s'assurer que leur bulletin de vote arrive à temps? Selon vous, quelles réformes doivent être mises en place pour veiller à ce que les bulletins de vote soient retournés à temps sans coût supplémentaire?

Je vais commencer par vous, madame Kovacikova, puis nous passerons à Mme Turnbull.

Lucia Kovacikova: Mon nom est très long. Mes excuses à vous tous.

Je crois qu'il y a une solution relativement facile. Mme Turnbull a mentionné qu'il existe certaines contraintes de temps en ce moment. Donc, s'il était possible — comme c'est le cas pour les citoyens américains qui votent à l'étranger — d'imprimer un bulletin de vote et de l'envoyer, cela réduirait considérablement le temps que prendrait l'envoi de ce bulletin de vote à l'étranger et son renvoi au Canada par la poste.

Est-ce que je pense que les Canadiens vivant à l'étranger sont prêts à déboursier plus d'argent pour voter? Je dirais que cela dépend vraiment de la personne. Je ne crois pas que beaucoup de gens seraient prêts à payer 120 \$ pour voter. Je suis professeure de sciences politiques, alors j'estime que ma situation est très particulière. Je pense qu'il est très important pour moi de voter.

Je tiens à mentionner très rapidement que, comme nous avons un système uninominal majoritaire à un tour, il est assez facile de déterminer les résultats dans certaines circonscriptions. Il se trouve que je vote dans une circonscription où le résultat est plus ou moins connu, alors il y a lieu de se demander si mon vote compte. Sachant ce qui allait se passer dans la circonscription, je n'avais peut-être pas besoin de dépenser 120 \$, mais c'était mon choix personnel de le faire.

Il se peut que d'autres Canadiens qui constatent cette situation — qui voient les sondages et savent que les résultats dans leur circonscription iront dans un sens ou dans l'autre — ne se sentent pas obligés de voter. Les frais supplémentaires qu'ils pourraient devoir payer pour que leur bulletin de vote arrive à temps pourraient être prohibitifs.

• (1120)

L'hon. Arielle Kayabaga: Merci.

Madame Turnbull, y a-t-il des réformes qui, selon vous, seraient utiles dans cette situation? De toute évidence, le taux de participation des Canadiens à l'étranger est faible. Comment pouvons-nous encourager un plus grand nombre d'entre eux à voter?

Lori Turnbull: L'une des choses que nous pourrions envisager serait d'exiger que le bulletin de vote soit envoyé par la poste et estampillé — plutôt que reçu — au plus tard le jour des élections.

La Cour suprême des États-Unis est actuellement saisie d'une affaire à cet effet. Comme vous le savez, les États élaborent leurs propres lois à ce sujet. Certains États acceptent un bulletin de vote qui arrive en retard et d'autres non. Nous ne sommes pas les seuls à examiner cette question.

La même exigence s'appliquerait à une personne qui vit au Canada et qui n'a pas pu faire parvenir son vote à temps. Nous

pourrions envisager un délai de grâce après le jour des élections, simplement pour réduire les coûts, par exemple, et veiller à ce que les gens n'aient pas à faire des démarches supplémentaires et à payer des frais supplémentaires pour que leur bulletin de vote soit livré à temps.

L'hon. Arielle Kayabaga: Pouvez-vous nous expliquer pourquoi seulement 100 000 des quelque 3 millions d'électeurs canadiens qui ont présenté une demande pour obtenir un bulletin de vote aux élections générales de 2025 en ont retourné un? Seulement 100 000 bulletins de vote ont été retournés sur les 3 millions qui avaient été demandés. Quelle en est la raison, selon vous?

Lori Turnbull: Il y a probablement plusieurs raisons. Ce n'est pas toujours évident pour les gens qui ne sont pas au cœur de l'action. Ils ne sont pas constamment en train d'absorber et de recevoir de l'information au sujet des élections. À titre d'exemple, lorsque nous sommes au Canada pendant les élections, les nouvelles en parlent tous les jours, et nous nous concentrons vraiment là-dessus, du moins en ce qui me concerne. Ceux qui vivent ailleurs ne sont pas exposés à ces informations dans la même mesure et ne reçoivent pas les mêmes rappels. Ils n'entendent certainement pas autant parler des candidats qui se présentent dans la circonscription où ils voteraient et de ce qui s'y passe, parce qu'ils ne vivent pas dans cette collectivité.

Ils peuvent se rendre à l'évidence et se dire que leur vote ne changera probablement pas grand-chose. Ce qui pourrait dissuader un Canadien qui vit au Canada de voter pourrait également s'appliquer dans le contexte international; on peut avoir l'impression que l'on ne va pas changer les choses.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Deschênes, je vous souhaite la bienvenue au Comité.

[Français]

Vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Lis-tuguj, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Bonjour à tous. Je remercie les témoins d'être des nôtres.

Je suis heureux d'être avec vous pour discuter de ce sujet qui m'apparaît vraiment intéressant. Ce que je comprends de la situation, c'est qu'on doit s'adapter à cette décision de la Cour suprême. Il pourrait donc y avoir entre 3 et 4 millions de Canadiens expatriés qui participent aux élections. Je comprends l'impératif de favoriser le droit de vote.

Madame Kovacikova, voyez-vous des risques dans cette ouverture?

[Traduction]

Lucia Kovacikova: C'est une très bonne question, car tout mode de scrutin comporte des risques. À l'instar des électeurs qui habitent au Canada, certains électeurs qui vivent à l'étranger voteront et d'autres décideront de ne pas voter, surtout en raison des circonstances qui sont très différentes.

Je vous donne un exemple. Un étudiant ou une personne qui réside temporairement à l'étranger pourrait être beaucoup plus au fait du processus politique et être beaucoup plus enclin à voter. Or, des Canadiens ont décidé de quitter le Canada de façon permanente, et il se peut qu'ils n'aient pas l'intention de revenir; ils ont commencé à faire leur vie ailleurs. La participation aux élections n'est peut-être pas leur priorité, car ils s'intéressent peut-être plus à ce qui se passe dans leur nouveau pays.

Je pense qu'il y aura toujours une partie de la population vivant à l'étranger qui va simplement décider de ne pas voter. Je dirais qu'il y a de très bonnes chances qu'une grande partie de la population vivant à l'étranger décide tout simplement de ne pas voter, et c'est son droit.

J'en viens aux risques. Toutes les démocraties modernes doivent y faire face. Y a-t-il un risque, par exemple, si nous ajoutons la possibilité d'imprimer un bulletin de vote au lieu de l'envoyer par la poste? Y a-t-il des risques de nature électronique? Je suis certaine que ce genre de préoccupation peut être atténuée dans le cadre du processus.

Je ne pense pas que l'on devrait craindre des tentatives visant à changer le lieu où l'on vote, parce que ce lieu est lié à la dernière circonscription où l'on a vécu. Le système empêche déjà ces dérapages. Je ne m'attends donc pas à ce qu'il y ait des risques majeurs. Cela dit, nous devons reconnaître que ce ne sont pas tous les Canadiens à l'étranger qui choisiront de voter.

• (1125)

[Français]

Alexis Deschênes: Ce que vous dites donc, c'est que, normalement, les gens à l'extérieur vont voter dans la circonscription de leur dernier lieu de résidence. Toutefois, n'est-ce pas un peu flou, la façon dont ça se passe? Y a-t-il des vérifications qui sont faites? N'y a-t-il pas la possibilité, en fin de compte, de magasiner sa circonscription?

[Traduction]

Lucia Kovacikova: Je suis sûre que Mme Turnbull a également des statistiques à ce sujet, mais je crois que le lieu où l'on vote est déterminé en fonction du dernier lieu de résidence. Il faut donc fournir une preuve de son dernier lieu de résidence à Élections Canada.

La vraie question et le problème à ce chapitre concernent les Canadiens qui sont à l'étranger depuis très longtemps. Évidemment, il y a des gens qui, comme moi, sont à l'étranger depuis très peu de temps. Je sais quelle est ma circonscription et quelle adresse je dois fournir. Le problème concerne plutôt la portion des électeurs qui sont à l'étranger depuis une vingtaine d'années et qui n'ont plus vraiment de liens avec leur circonscription.

Là encore, quel est le pourcentage global d'électeurs à l'étranger qui entrent dans cette catégorie? La vérité, c'est que nous n'avons pas vraiment de données à ce sujet. Nous ne savons pas combien de ces électeurs sont à l'étranger depuis trop longtemps.

Pour bien répondre à cette question, nous devrions d'abord avoir un peu plus de données. Je ne pense pas que cela s'applique à tout le monde. Je pense que cela s'applique à un sous-ensemble très précis de ces électeurs.

[Français]

Alexis Deschênes: Madame Turnbull, êtes-vous convaincue que ce devrait être le dernier lieu de résidence qui détermine l'attribution de la circonscription des électeurs qui votent à l'étranger? N'y aurait-il pas lieu de trouver d'autres solutions? Par exemple, pourrait-on plutôt utiliser le lieu de naissance des électeurs qui vivent à l'étranger depuis très longtemps? Quels mécanismes pourrait-on mettre en place pour empêcher, par exemple, une organisation de la diaspora de cibler une circonscription où la course est serrée et d'y concentrer des votes dans un but partisan?

[Traduction]

Lori Turnbull: Bien sûr, il se pourrait que quelqu'un inscrive l'avant-dernière ou l'avant-avant-dernière adresse où il a vécu, ou encore l'adresse de ses parents. Cette personne est peut-être plus attachée à une circonscription qu'au dernier endroit où elle a vécu. Nous pourrions demander aux gens de prêter serment pour fournir la preuve du dernier endroit où ils ont vécu. Ils seraient légalement tenus d'agir en fonction des renseignements qu'ils ont donnés. S'ils ne respectaient pas cet engagement, ils s'exposeraient à de graves ennuis. Nous pourrions faire quelque chose de ce genre.

Je ne pense pas que l'on puisse éliminer complètement cette possibilité. Je ne pense pas que l'on puisse éliminer tout risque que certaines personnes aient une raison d'inscrire une adresse qui ne correspond pas à leur dernier lieu de résidence. Tout ce que nous pouvons faire, c'est encourager l'honnêteté, comme nous le faisons chaque fois que nous demandons aux Canadiens de faire preuve d'honnêteté, que ce soit dans leur déclaration de revenus ou leur demande de passeport, par exemple.

Il faut admettre que nous n'allons pas faire subir un contrôle comme ceux requis pour obtenir une cote de sécurité de niveau très secret à toutes les personnes qui vivent à l'étranger afin de connaître précisément le dernier endroit où elles ont vécu. Il faut qu'il y ait un certain degré de confiance dans ce processus, autrement, nous ne serons pas en mesure d'atteindre notre objectif.

• (1130)

Le président: Merci beaucoup.

Je suis généralement assez généreux avec le temps. Je vais accorder une minute de plus à chaque intervenant dans cette série de questions pour combler l'heure, plutôt que d'apporter des modifications à la troisième série de questions.

Monsieur Jackson, vous avez six minutes.

Michael Cooper: Pouvons-nous avoir une autre série de questions?

Le président: Vous aurez deux intervenants au cours de cette série de questions.

Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les deux spécialistes d'être ici avec nous aujourd'hui.

Madame Turnbull, je tiens à vous remercier d'être de retour.

Je suis heureux de vous rencontrer, madame Kovacikova.

Ma question s'adresse à vous deux. Elle fait suite au sujet que mon collègue du Bloc a soulevé. Comme vous le savez probablement, la Chambre des communes a récemment adopté un projet de loi sur l'immigration pour donner suite à la décision de la Cour suprême selon laquelle la limite de première génération ne s'applique pas aux Canadiens qui sont nés à l'étranger ou aux enfants qui sont nés à l'étranger de parents canadiens.

Si la Loi électorale du Canada exige que les électeurs qui votent à l'étranger le fassent à leur dernier lieu de résidence, où le petit-enfant ou l'arrière-petit-enfant né à l'étranger d'un parent canadien vote-t-il? Ces personnes ne se sont probablement jamais trouvées à la résidence déclarée par leurs grands-parents ou arrière-grands-parents, qui sont les derniers membres de leur famille à avoir vécu au Canada. Comment fait-on pour savoir où ces gens doivent voter? Ce sont des citoyens canadiens en vertu d'une loi du Parlement. Elle sera assurément adoptée par le Sénat, puis elle entrera en vigueur. Par conséquent, comment déterminer dans quelle circonscription votent les Canadiens de toutes les générations qui sont nés à l'étranger?

J'aimerais d'abord entendre la réponse de Mme Turnbull, puis celle de Mme Kovacikova.

Lori Turnbull: Pour revenir à ce qui a été dit précédemment, je me souviens que cette question a été soulevée lorsque l'affaire était devant les tribunaux et que le gouvernement y réfléchissait. On se renvoyait la balle sur l'endroit où les Canadiens à l'étranger devaient voter. Lorsqu'il a été décidé qu'ils devaient le faire dans la dernière circonscription où ils ont vécu, c'était clair. On ne porte pas de jugement. On ne demande pas aux gens de dire quelle est leur circonscription préférée et celle où ils se sentent le mieux. On ne procède pas ainsi. On demande de s'appuyer sur des faits, pour éliminer toute possibilité que les gens essaient de porter un jugement sur l'endroit où ils devraient voter, et qu'il y ait des incohérences dans l'accessibilité au bulletin de vote.

Si nous décidons l'endroit où les gens vont voter, c'est une situation difficile pour un citoyen canadien qui n'a jamais vécu dans une circonscription au Canada.

J'aimerais beaucoup vous donner une réponse claire à cette question, mais je pense que nous voyons une limite à la valeur sur laquelle nous avons choisi de mettre l'accent, car l'attachement à la dernière circonscription n'est pas si clair. Il se peut que la personne ait vécu là-bas pendant deux semaines et qu'elle ait passé toute sa vie ailleurs. Je suis une fière Cap-Bretonnaise. Je le serai pour toujours, mais si je déménageais, je devrais voter à Ottawa. Il faudrait que je vote dans cette circonscription-ci.

Je pense qu'il y a une lacune dans les politiques. C'est peut-être le bon mot. Il n'est pas facile de prendre ce principe et de l'appliquer à un citoyen canadien, mais qui n'a jamais vécu ici.

Grant Jackson: Allez-y, madame Kovacikova.

Lucia Kovacikova: C'est une excellente question, et je suis d'accord avec Mme Turnbull pour dire qu'il n'y a pas d'explication facile.

Pour commencer à y réfléchir en sortant des sentiers battus, on pourrait discuter de députés qui sont désignés pour les électeurs à l'étranger, par exemple. Je sais qu'il en a été question à la dernière réunion du Comité avec les deux témoins précédents.

Je pense qu'il faudra sortir des sentiers battus, car il n'est pas très logique de lier les gens à la circonscription où résidait leur famille il y a une génération. Je pense qu'il faudra procéder différemment.

Grant Jackson: Je suis heureux que vous ayez mentionné le témoignage que le Comité a entendu à la dernière réunion, car je me pose également des questions au sujet de nos confrères au bout de la rue. On parle ici de la représentation égale des Canadiens vivant à l'étranger. Nous parlons beaucoup de la Chambre des communes et des élections, mais personne n'a mentionné le Sénat. Je me demande à quoi pourrait ressembler la représentation égale à la Chambre haute dans le cadre de cette conversation.

Demandons-nous au gouvernement de nommer des sénateurs pour représenter les Canadiens qui vivent à l'étranger, ou si nous nous soucions seulement de leur représentation égale à la Chambre des communes?

N'importe quelle témoin peut répondre.

• (1135)

Lori Turnbull: Je vais répondre.

C'est un angle fascinant à apporter à la discussion, car il s'agit de la façon dont nous appliquons et mettons en œuvre les valeurs et les principes qui, nous le savons, sont importants. À bien des égards, il est beaucoup plus difficile de réfléchir à une manière de les mettre en pratique.

Même pour la représentation à la Chambre des communes, si nous commençons à nous demander ce qui se passerait dans l'hypothèse où les Canadiens vivant à l'étranger auraient leur propre représentant, comment une telle chose pourrait-elle fonctionner? Il faut penser à la formule constitutionnelle relative à la représentation selon la population, et garantir un équilibre dans la circonscription. Nous protégeons les communautés d'intérêts. Nous avons une idée de l'étendue géographique que nous voulons donner à une circonscription et du nombre de personnes que nous voulons qu'elle compte.

Avoir un député pour les Canadiens vivant à l'étranger serait une tout autre paire de manches. De toute façon, je ne sais pas comment une telle chose pourrait fonctionner sur le plan constitutionnel. Je ne dis pas que nous ne devrions pas le faire. Je dis simplement que nous n'avons pas du tout de formule en place à l'heure actuelle. Dans ces conversations, il arrive qu'on propose qu'un sénateur joue ce rôle parce que ce sera peut-être plus facile, mais c'est faux, car la répartition des sénateurs se fait par province et par région.

Ce serait une voie extrêmement complexe, qui aurait certainement des répercussions constitutionnelles.

Grant Jackson: C'était ma prochaine question, alors je vous remercie...

Le président: Monsieur Jackson, je suis désolé, mais nous avons dépassé le temps imparti.

Grant Jackson: Oui, c'est d'accord.

Le président: Nous pourrions poursuivre cette conversation plus tard.

La parole est maintenant à M. Louis pour six minutes.

Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.): Merci, monsieur le président.

Par votre entremise, je tiens à remercier les deux témoins de leur présence.

Nous avons entendu aujourd'hui et par le passé que plus de quatre millions de Canadiens vivent à l'extérieur du pays, ce qui représente environ 11 % de notre population. Bon nombre de ces citoyens demeurent profondément attachés au Canada. C'est ce que nous entendons. Ils représentent nos valeurs à l'échelle internationale, et ils ont maintenant le droit de voter aux élections fédérales. Pourtant, il semble que le taux de participation des Canadiens à l'étranger demeure faible. C'est une fraction de l'électorat potentiel, et je suis heureux de mener cette étude pour combler cet écart.

Je suis ravi d'avoir l'occasion de parler de ces solutions pratiques, qu'il s'agisse de moderniser les méthodes de vote, d'améliorer la sensibilisation ou de réduire les obstacles administratifs. Ce sont toutes des choses dont nous avons entendu parler pour que chaque Canadien, peu importe où il vit, puisse participer pleinement à la démocratie.

Je vais commencer par vous, madame Turnbull.

Nous entendons parler du faible taux de participation. J'essaie d'établir si c'est, disons, par choix ou par manque d'information. J'ai l'impression qu'il y a trois catégories: les personnes qui choisissent de ne pas voter, celles qui n'ont pas l'information appropriée et celles qui ne peuvent pas voter. Est-ce juste?

Seriez-vous en mesure, au mieux de vos connaissances, de dire quel pourcentage des gens ne veulent tout simplement pas voter, quel pourcentage d'entre eux n'ont pas d'information sur la façon de voter et quel pourcentage d'entre eux essaient de voter et ne peuvent pas le faire? Quelle serait la répartition, selon vous?

Lori Turnbull: Honnêtement, vous pourriez probablement appliquer les mêmes catégories aux Canadiens qui vivent au Canada. Le taux de participation n'est pas très élevé, et il y a eu des années où cela nous a vraiment inquiétés.

J'essayais de mémoriser vos catégories au fur et à mesure que vous les énumériez, afin de pouvoir donner une réponse intelligente à votre question.

Lorsque nous avons commencé à étudier cette question en profondeur en 2000, et que le taux de participation aux élections fédérales était d'environ 62 %, ce genre de catégories est apparu. Il y a des gens qui ne pouvaient pas voter pour des raisons administratives ou autres; ils n'ont pas pu le faire, même s'ils le voulaient. Il y avait des gens qui n'aimaient aucun des choix et qui ne voulaient pas voter pour qui que ce soit, puis il y avait des gens qui étaient complètement rebutés par le processus et qui ne s'y intéressaient tout simplement pas du tout. Il y avait une sorte de division entre ceux qui ne votaient pas à dessein, ceux qui participaient, mais qui n'aimaient pas les choix, et ceux qui ne participaient tout simplement pas. Je pense que ce qui était inquiétant, c'était plutôt les personnes qui se retiraient d'elles-mêmes de tout le processus.

Il faut beaucoup débattre de l'ampleur du problème que représente le déclin de la participation électorale. Quelle est la gravité de la situation? Devons-nous vraiment nous en inquiéter? Lorsque nous voyons des élections provinciales où moins de 50 % des électeurs admissibles votent, je trouve que c'est un problème majeur.

À quoi pouvons-nous nous attendre en ce qui concerne le taux de participation des Canadiens vivant à l'étranger? Je m'attendrais à ce qu'il soit inférieur au taux de participation global des gens qui vivent ici, parce que les partis ne communiquent pas autant avec ces citoyens — c'est du moins ce que je pense. Les partis politiques

ont-ils des listes de Canadiens vivant à l'étranger? Ces listes sont-elles aussi à jour que celles des Canadiens qui vivent ici?

J'aimerais connaître les données sur le nombre de Canadiens vivant à l'étranger qui font des dons à des partis politiques. Ont-ils d'autres façons de participer au processus? Je pense que cela a probablement beaucoup à voir avec la mesure dans laquelle chacun se tient informé. Ce serait un calcul individuel.

La réponse à votre question, c'est que je ne le sais pas. Je suis désolée qu'elle soit si longue. Je pense qu'il est vraiment difficile de le savoir. Les citoyens canadiens qui vivent n'importe où dans le monde pourraient avoir toutes sortes de raisons de ne pas voter, mais si nous voulons reconnaître que le faible taux de participation des Canadiens vivant à l'étranger est un problème et que nous voulons faire quelque chose à ce sujet, je pense que les partis politiques devraient mener le bal.

• (1140)

Tim Louis: Je vous remercie.

Madame Kovacikova, je vais vous poser la même question, et nous pourrions peut-être nous concentrer sur la question de savoir s'il y a des moyens de communiquer avec ces gens. Je pense que dans votre rapport, vous avez parlé de renseignements centralisés qui ont une incidence sur la participation des électeurs, ou d'un site Web gouvernemental spécialisé. Selon vous, quels types de solutions pouvons-nous mettre en place pour rejoindre un plus grand nombre de ces électeurs?

Lucia Kovacikova: Je suis tout à fait d'accord avec Mme Turnbull. Je pense que pour les Canadiens qui vivent à l'étranger, l'un des plus grands problèmes parmi les trois que vous avez énumérés est le manque d'information et, franchement, même l'idée de ne pas pouvoir voter. Je crois sincèrement qu'il existe des solutions relativement faciles.

Bien sûr, chaque citoyen a la responsabilité de connaître l'information sur l'élection. Il y a des limites à ce que les partis et le gouvernement peuvent faire. En fin de compte, c'est la responsabilité des citoyens. Cependant, je pense que l'accès à l'information est un problème que nous pouvons facilement régler. Je crois qu'un site Web consacré à la diaspora canadienne, qui pourrait fournir un lien vers des renseignements sur les élections, ne ferait que simplifier l'accès à l'information.

Bien sûr, on peut faire valoir que le site Web d'Élections Canada existe déjà. C'est tout à fait vrai, et il est excellent. Cependant, je pense que le problème, c'est qu'un Canadien vivant à l'étranger doit consulter un très grand nombre de sites Web différents. Il n'y a rien de centralisé, et j'ai entendu certaines personnes poser des questions au sujet des élections provinciales. Évidemment, il y a des règles complètement différentes pour les élections provinciales et fédérales, mais les gens ne le savent peut-être pas.

Il revient aux individus de faire des recherches sur tous ces éléments. Je peux vous dire que j'ai été presque choquée. Je fais de la recherche pour gagner ma vie, et j'ai passé beaucoup de temps à parcourir des sites Web pour essayer de comprendre quelles étaient les règles.

Par conséquent, je pense que la centralisation de cette information est une mesure relativement facile à prendre pour le gouvernement. Elle pourrait changer la donne pour les personnes à l'étranger, ce qui aurait aussi l'avantage...

Le président: Je vais devoir vous interrompre. Nous avons dépassé le temps imparti, mais vous pourrez poursuivre en réponse à d'autres questions.

Monsieur Deschênes, vous avez trois minutes et demie.

[Français]

Alexis Deschênes: Merci, monsieur le président.

Je voudrais d'abord commenter l'idée d'un député qui représenterait la diaspora. Je sais que ça se fait ailleurs, dans d'autres pays. C'est peut-être une idée à envisager, parce que, dans le fond, les citoyens à l'extérieur du pays ont plus de liens en commun qu'avec d'autres circonscriptions au Canada.

Madame Turnbull, comme vous le disiez, je comprends que cette idée soulèverait des questions constitutionnelles, mais on peut parfois modifier une Constitution. C'est une question à laquelle il faut réfléchir.

Cela dit, j'ai été un peu traumatisé par le résultat de l'élection dans Terrebonne. Par conséquent, quand on parle de vote spécial, de vote par la poste, je frémis. Nous avons beaucoup parlé de vote par la poste, mais où en sommes-nous avec le vote électronique? Savez-vous si ça se fait dans d'autres pays, et si ça se fait avec succès? Il me semble que ça pourrait faciliter le tout et régler également la question des délais.

[Traduction]

Lori Turnbull: Voulez-vous savoir ce qui se passerait si nous ouvrons le vote électronique à tout le monde et donnons la possibilité de voter à distance aux élections générales?

• (1145)

[Français]

Alexis Deschênes: Ma question concerne les expatriés, mais si vous voulez l'élargir, c'est correct.

[Traduction]

Lori Turnbull: Je pense que si nous donnions la possibilité de voter par voie électronique, il serait très difficile de ne l'accorder qu'à certains électeurs vivant à l'étranger, parce que beaucoup de gens aimeraient pouvoir le faire.

Personnellement, j'aimerais qu'un mouvement s'amorce dans cette direction. Je pense qu'il serait très utile d'éliminer les obstacles pour les personnes qui ont un handicap physique, qui vivent dans des collectivités éloignées et qui doivent faire des dépenses assez importantes pour se rendre à leur bureau de vote et voter, même si elles vivent au Canada.

Je suis donc favorable à ce qu'on réfléchisse davantage au vote électronique. Je doute que nous puissions le limiter aux personnes qui vivent à l'étranger, et je ne pense pas que nous devrions le faire non plus.

[Français]

Alexis Deschênes: Madame Kovacikova, qu'en pensez-vous?

[Traduction]

Lucia Kovacikova: Merci.

Je suis tout à fait d'accord. Je ne pense pas qu'il soit possible de dire que seuls les électeurs à l'étranger bénéficieront de cette option merveilleusement facile et simplifiée, mais qui sera refusée aux Canadiens vivant au pays.

[Français]

Alexis Deschênes: Croyez-vous que ce serait une avenue à envisager pour l'ensemble des élections canadiennes?

[Traduction]

Lucia Kovacikova: Oui, je suis d'accord. Ce serait formidable de pouvoir voter par voie électronique, et je vais faire écho à une autre idée qui a été mentionnée à la réunion précédente. Je sais qu'on a très brièvement abordé le fait que nous avons déjà beaucoup de comptes électroniques. Je peux soumettre mes déclarations de revenus par voie électronique sur le portail de l'Agence du revenu du Canada, ou ARC. Il y a toutes sortes de portails. Différents organismes ont trouvé un moyen d'accéder en toute sécurité aux renseignements personnels des gens, alors je suis certaine qu'il y a un moyen de créer un système de vote électronique pour tous les Canadiens.

Je ne dis pas que ce serait une solution facile ou instantanée, mais je regarde le monde qui nous entoure aujourd'hui, et il y a déjà beaucoup de choses qui se font par voie électronique. Je pense que, lentement mais sûrement, tous les pays commenceront à aller dans cette direction, parce que c'est simplement la façon la plus facile de joindre les citoyens. Tout cela est théorique, bien sûr, mais c'est peut-être une façon d'augmenter la participation électorale. De toute évidence, le vote physique pourrait avoir certaines limites, et ce type de vote pourrait entraîner une augmentation des chiffres.

Le président: Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Ruff pour six minutes, s'il vous plaît.

Alex Ruff (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Merci, monsieur le président.

C'est une discussion fascinante. Je ne peux pas parler au nom de tous les membres du Comité ici présents, mais j'ai déjà voté par bulletin spécial parce que, dans les Forces armées canadiennes, il est en fait assez bien organisé. J'ai eu le privilège de voter en Bosnie et en Afghanistan, je crois, et nos votes sont revenus ici — c'est du moins ce que je suppose. En ce qui concerne ce processus, je sais que tous les membres des FAC sont inscrits dans leur circonscription. Ils peuvent faire le changement s'ils sont déployés, mais il y a un processus délibéré qui laisse des traces.

Je veux revenir sur certaines des autres questions. Or, tout se résume à la confiance envers les électeurs et envers notre démocratie. Fait intéressant, je viens de consulter les derniers résultats des dernières élections dans ma propre circonscription. Selon la liste qu'Élections Canada a fournie sur ses propres résultats, il n'y avait que 224 électeurs inscrits sur la liste des « bulletins de vote spéciaux » ou « à l'extérieur du Canada ». Pourtant, 536 électeurs ont voté. Ils n'étaient que 224 sur la liste, mais lorsque je consulte les dernières données que nous recevons tous en tant que députés — que nous pouvons obtenir auprès d'Élections Canada —, il n'en reste que 164 sur cette liste. Un chiffre aussi élevé suscite des conversations fascinantes. À mon avis, il faudrait mener des analyses ou des recherches plus poussées. Vous dites que les électeurs canadiens à l'étranger ne votent pas en grand nombre, mais pourtant, dans ma propre circonscription, il y a deux fois plus de gens qui votent que ceux qui figurent sur la liste. On en vient à se demander quels sont les candidats...? Une partie de tout notre processus démocratique ici au Canada consiste à pouvoir faire valoir les raisons pour lesquelles nous, les candidats qui se présentent dans les circonscriptions respectives, devrions être les meilleurs représentants.

Je serais ravi d'avoir tout commentaire de votre part, madame Turnbull, ou de vous, madame. Parlons des défis intéressants pour maintenir la confiance, tout en veillant à ce que l'information circule dans les deux sens afin que les électeurs puissent prendre des décisions éclairées sur la façon dont ils votent et que les partis politiques et les candidats sachent comment ils peuvent réellement participer au processus.

• (1150)

Lori Turnbull: Oui, cela n'améliore pas la confiance du public lorsqu'un tel écart se produit. Si je vous comprends bien, il y avait environ 200 personnes sur la liste qui étaient admissibles à voter à l'étranger, puis il y a eu deux fois plus de personnes qui ont voté par bulletin spécial. Est-ce parce que certaines des personnes qui ont voté par bulletin spécial vivent au Canada?

Alex Ruff: C'est une excellente question. Je n'ai pas... Élections Canada ne nous fournit pas cela... ce degré de précision. Ils le font peut-être le soir des élections, ou peu importe, si on creusait la liste, mais je ne peux pas vous le dire en ce moment.

Lori Turnbull: L'un des éléments qui sont ressortis de l'exemple de 2025, à savoir que 822 — je pense que c'était le nombre — bulletins de vote spéciaux ne se sont pas retrouvés au bon endroit et n'ont pas été comptés au bon moment, c'est que ce genre de situation peut susciter de réelles préoccupations chez les électeurs, dans la mesure où ils en sont informés. Qu'arrive-t-il si les votes ne sont pas comptés? Que se passe-t-il si le processus ne se déroule pas comme il le devrait?

Nous sommes vraiment fiers au Canada — et je pense que nous devons l'être — d'avoir une démocratie électorale très forte, d'avoir une administration non partisane, indépendante et extrêmement bien gérée. Je m'intéresse à la réaction d'Élections Canada, car lorsqu'ils disent: « Nous allons nous assurer qu'il s'agissait d'une erreur humaine et que cela ne se reproduira plus », je me demande quel sera le processus pour le garantir.

Alex Ruff: Allez-y, madame Kovacikova.

Lucia Kovacikova: Merci.

C'est une excellente question, et je suis tout à fait d'accord.

Je regardais certains chiffres avant la réunion, et je voulais savoir combien il y a eu de bulletins de vote spéciaux aux dernières élections. Ce qui est intéressant — et c'est peut-être une chose très ennuyeuse à mentionner —, c'est que la méthodologie utilisée pour comptabiliser ces votes est importante.

J'ai constaté que les données qu'on trouve sur le nombre d'électeurs à l'étranger excluent parfois les militaires, mais parfois les incluent. De toute évidence, le fait de les exclure ou de les inclure dans le compte fait une grande différence.

Ce n'est qu'un exemple datant de l'époque où j'essayais de trouver certaines données, et je me rendais compte que, oh, je ne peux pas utiliser cette statistique parce qu'elle inclut à la fois les militaires et les autres électeurs, tandis que cette autre n'inclut qu'un des deux groupes. Ce que je veux dire, c'est qu'il serait vraiment formidable que ce genre de données — des données plus spécialisées — soient rendues publiques, afin de pouvoir mesurer vraiment les différences dans ces groupes, parce que, bien entendu, quand on inclut les militaires et les diplomates, cela change la façon d'utiliser les données et ce qu'on compte réellement.

Alex Ruff: Dans les 30 secondes qu'il me reste, j'ai une brève question à vous poser à toutes les deux.

Y a-t-il un autre pays qui a vraiment réussi à résoudre ce problème et qui s'en tire mieux que le Canada? Donnez-nous simplement le nom du pays qui a peut-être fait un meilleur travail.

Lori Turnbull: L'Estonie excelle dans tout. Toutefois, le pays est beaucoup plus petit, alors la question est de savoir comment s'en inspirer et mettre le tout à l'échelle. En ce qui concerne l'utilisation du vote électronique et le resserrement des règles, l'Estonie est toujours l'exemple que j'entends.

Lucia Kovacikova: Je vais devoir être d'accord, parce que je n'ai pas d'autres exemples.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Wilkinson, vous avez la parole pour six minutes.

L'hon. Jonathan Wilkinson (North Vancouver—Capilano, Lib.): Merci, monsieur le président. Je remercie les témoins d'être avec nous.

Je vais poursuivre un peu dans la même veine que M. Louis et aussi de M. Ruff.

Le taux de participation aux élections fédérales de 2025 a été d'environ 69 % dans l'ensemble. Parmi ceux qui se trouvaient à l'étranger, 2,5 % ont demandé un bulletin de vote, et environ 2 % ont voté concrètement. La différence est donc énorme. On pourrait certainement penser que c'est en partie attribuable à un manque d'intérêt de la part de ceux qui se trouvent à l'extérieur du pays depuis longtemps. De toute évidence, cela n'explique pas tout, et c'est soit dû à un manque d'information chez les personnes qui pourraient voter, soit à des obstacles.

Regardez ce qui se passe dans d'autres pays. Les Américains qui se trouvent à l'étranger votent huit fois plus que nous, et les Français, 35 fois plus que nous.

Mes questions sont donc les suivantes. Premièrement, y a-t-il des études universitaires qui se penchent sur les pratiques exemplaires et les raisons pour lesquelles il existe de telles différences entre les pays démocratiques occidentaux dans les mécanismes qu'ils utilisent pour encourager les gens à voter? Si la réponse est non, que pourrions-nous faire pour qu'il soit plus facile pour les gens de voter?

Nous avons utilisé un exemple, je crois, lors d'une séance précédente. Il faut une semaine pour que le bulletin de vote arrive à Hong Kong, et une semaine pour qu'il revienne. Il faut s'inscrire. Dans le cas des Canadiens qui vivent au Népal, c'est bien plus compliqué qu'à Hong Kong. Le fait de n'avoir qu'un seul mécanisme — manifestement assez lourd — ne me semble pas une façon d'encourager la participation.

Je vous pose la question à toutes les deux.

• (1155)

Lori Turnbull: Je vais essayer d'y répondre en partie et de ne pas prendre trop de temps.

Je pense que personne ne trouverait que la poste est le moyen le plus efficace, le plus rapide et le plus optimal de faire quoi que ce soit. À l'heure actuelle, nous avons l'habitude de pouvoir tout faire en ligne. Je pense qu'on pourrait assurément envisager cela. La question est donc la sécurité. Comment peut-on s'assurer que cela se fera de manière sécuritaire?

Je ne suis pas une spécialiste des technologies numériques. Des gens peuvent répondre à cette question, mais je pense que pour ce qui est de vérifier l'identité d'une personne et d'assurer la sécurité du vote, cela rendrait les choses beaucoup plus faciles. Je pense qu'on peut aussi apporter des changements au système actuel.

Le fait est, par ailleurs, que nous n'avons pas d'élections à date fixe. Aux États-Unis, les gens savent quand auront lieu les élections. Ils se trouvent dans une situation tout à fait différente. J'ai parfois l'impression que nous sommes toujours en élection, mais ce n'est pas le cas. Je pense qu'il est beaucoup plus difficile pour nous, dans un système parlementaire, de lancer pleinement ce processus lorsque nous devons attendre le déclenchement des élections pour agir concrètement.

Lucia Kovacikova: Oui, je suis tout à fait d'accord. En ce qui concerne les recherches universitaires, honnêtement, je ne peux pas vraiment en nommer qui comparent précisément le Canada à d'autres systèmes et qui comparent les statistiques sur la participation électorale à l'étranger. Il y a certainement un grand vide à combler, et il serait merveilleux d'avoir de nouvelles données.

Au sujet de la raison pour laquelle le taux de participation a été si faible, je dirais que le système parlementaire y est pour quelque chose. À bien des égards, c'est la beauté du système que des élections puissent être déclenchées assez rapidement, mais ce que cela signifie essentiellement, surtout pour ceux qui votent par la poste, c'est que les gens peuvent ne pas recevoir le bulletin de vote à temps et le retourner à temps. Le mien en est un exemple. J'ai vraiment essayé de faire en sorte qu'il arrive le lendemain, mais quant à savoir s'il est arrivé ou non, c'est une autre histoire.

Je pense que le court délai augmente également les risques que l'information sur les élections ne soit pas fournie en temps opportun. Je suis dans une situation différente, parce que cela m'intéresse, mais si je suis une Canadienne qui n'évolue pas dans l'espace politique et qui entend vaguement parler d'élections sans savoir vraiment quand elles auront lieu, et que tout à coup elles sont déclenchées, il se pourrait que le quotidien prenne le dessus et que je l'apprenne quand tout sera terminé.

Si les délais sont courts, c'est excellent à bien d'autres égards, mais pour ce qui est d'avoir la capacité administrative d'en informer tout le monde, surtout ceux qui se trouvent à l'étranger, et ensuite d'envoyer les bulletins de vote par la poste, c'est vraiment un énorme défi.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Il s'agit donc de réduire les obstacles. Il me semble qu'Élections Canada pourrait notamment mentionner clairement que les gens peuvent aller voter dans les consulats et les ambassades. Cela ne règle pas le problème pour les gens qui vivent dans les régions rurales éloignées dans certains pays, mais cela rendrait certainement la chose plus accessible pour beaucoup de gens qui vivent dans les grands centres.

L'autre question est la suivante. Qu'est-ce qu'Élections Canada pourrait faire différemment pour mobiliser les électeurs canadiens à l'approche des élections afin qu'ils aient l'information nécessaire avant même le déclenchement officiel des élections et la période de 36 jours et qu'ils n'aient pas à la chercher?

Lori Turnbull: Je pense que c'est un élément clé, car il est vrai que le délai est trop court. S'ils ont un registre international des électeurs, on peut supposer qu'ils ont les coordonnées et les adresses électroniques des gens. Il ne s'agit pas d'inonder leurs boîtes courriel en vue d'élections qui sont encore incertaines, mais

je pense qu'on pourrait commencer bien à l'avance à placer cela sur l'écran radar des gens, pour s'assurer qu'ils s'attendent à recevoir la trousse d'information qui leur sera postée.

C'est délicat. Je ne plaide pas en faveur d'un système présidentiel ici, mais c'est plus facile quand ils savent que les élections auront lieu le premier mardi de novembre, alors ils peuvent envoyer l'information bien à l'avance. Nous ne pouvons pas le faire ici. Cela nous place dans une situation désavantageuse, mais le meilleur outil, c'est l'information. Il faut créer cette attente qu'Élections Canada leur fera parvenir de l'information.

• (1200)

Le président: Merci beaucoup. Nous avons dépassé le temps imparti.

Je remercie nos témoins.

Nous allons discuter un peu des travaux du Comité. Vous pouvez rester ou partir. Je vous remercie toutes les deux de nous avoir accordé de votre temps.

Nous avons une question à régler rapidement, et je crois qu'il y a eu des discussions entre les partis et le consentement pour que M. Cooper présente sa motion sur l'ingérence étrangère.

Je vais lui céder la parole sur ce point particulier.

La motion est en train d'être distribuée, à moins que quelqu'un s'y oppose.

Comme il n'y a pas d'opposition, monsieur Cooper, la motion est en train d'être distribuée.

Michael Cooper: Merci, monsieur le président.

L'avis de motion a été présenté le 14 novembre. Je vais lire la motion aux fins du compte rendu:

Que, pour faire suite à la motion adoptée par le Comité le 12 juin 2025, le Comité entreprenne une étude concernant l'ingérence étrangère, pourvu que:

a) les témoignages et la documentation reçus par le Comité au cours de la première session de la 44^e législature sur le sujet, dans le cadre des études suivantes, soient pris en considération par le Comité pendant la présente session:

(i) l'ingérence étrangère dans les élections, (ii) la question de privilège concernant le député de Wellington—Halton Hills et d'autres députés, (iii) la question de privilège concernant les cyber-attaques menées contre des députés;

b) le Comité réadopte le rapport intitulé « Question de privilège concernant le député de Wellington—Halton Hills et d'autres députés », adopté au cours de la première session de la 44^e législature, et ordonne au président de le présenter à la Chambre, pourvu que les opinions dissidentes ou supplémentaires soient déposées auprès du greffier dans les deux langues officielles dans un délai d'une semaine suivant l'adoption de la présente motion;

c) le Comité tienne au moins quatre réunions sur la question des cas signalés d'ingérence étrangère en lien avec la plus récente élection générale et, à cette fin, invite à comparaître: (i) un groupe de représentants du Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections, pour deux heures, (ii) un groupe de membres du Protocole public en cas d'incident électoral majeur, pour deux heures, (iii) le directeur général des élections, pour au moins une heure, (iv) d'autres témoins qui pourraient être proposés;

d) le Comité tienne au moins deux réunions sur la mise en œuvre du Registre canadien pour la transparence en matière d'influence étrangère et, à cette fin, invite le ministre de la Sécurité publique à comparaître devant le Comité pour deux heures, en plus d'autres témoins qui pourraient être proposés, et que ces réunions se tiennent au plus tard le 12 décembre 2025.

Voilà la motion, monsieur le président. Je vais en expliquer très succinctement la raison d'être.

Lors des dernières élections, des cas d'ingérence étrangère ont été repérés et mis au jour par le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections. Le groupe responsable du Protocole public en cas d'incident électoral majeur a invoqué le Protocole pour alerter les Canadiens à ce sujet. Je pense donc qu'il est important que nous entendions les membres de ces groupes respectifs afin de mieux comprendre de quoi il s'agit et ce qui a été fait.

De plus, je pense qu'il est important que nous entendions le ministre au sujet des mesures qui sont prises pour mettre en place le registre des agents d'influence étrangers. Au sujet de la question de privilège concernant Michael Chong, si je propose que le Comité réadopte le rapport, c'est pour que la Chambre puisse l'adopter, car elle n'a pas eu l'occasion de le faire et ne s'est donc pas prononcée sur l'outrage au Parlement commis par Zhao Wei.

Pour ce qui est des témoignages et des documents reçus par le Comité au cours de la dernière législature, étant donné le travail important qui a été fait sur l'ingérence étrangère à ce moment, l'objectif est de faire en sorte que les témoignages soient disponibles pour l'étude du Comité au cours de la présente législature, et d'éviter d'avoir à réinventer la roue.

• (1205)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cooper.

Madame Kayabaga, vous avez la parole.

L'hon. Arielle Kayabaga: Merci, monsieur le président.

J'avais proposé un amendement favorable à la version française de la motion.

[Français]

Il s'agit d'enlever les mots « au moins » à l'alinéa c)(iii) afin que le texte modifié de l'alinéa dise ce qui suit:

(iii) le directeur général des élections, pour une heure,

[Traduction]

Le président: L'amendement est recevable.

Personne ne s'oppose à cet amendement favorable, alors nous allons revenir à la motion principale.

Y a-t-il d'autres commentaires sur la motion principale?

Seul autre point, le calendrier n'est pas serré, mais pour y arriver, pouvons-nous avoir les listes de témoins, ou les listes initiales, d'ici le vendredi 21 novembre, fin de journée? Nous entendrons les témoins par la suite, comme nous le faisons toujours, mais ce sera une bonne occasion de mettre les choses en branle, d'autant plus qu'il y aura probablement, mais on ne le sait pas encore, une réunion le 12 décembre, et c'est une question qui relève d'instances de loin supérieures à nous. Je ne fais que le mentionner.

Est-ce quelque chose qui peut être adopté avec dissidence?

(La motion est adoptée avec dissidence.)

Le président: Merci.

Avant de partir, je vais céder la parole aux attachés de recherche.

Andre Barnes (attaché de recherche auprès du Comité): Il revient au Comité de décider, mais au sujet de la réadoption du rapport, Mme Brosseau et moi nous demandions si le Comité aimerait voir un paragraphe disant que cela a été décidé par le Comité au cours de la présente législature, ou simplement laisser le tout comme étant le rapport de la dernière législature. Le lecteur pourrait le voir à la 44^e législature et à la 45^e législature et se poser des questions. C'est au Comité de décider.

Le président: D'après ce que je comprends, le Comité souhaite-t-il ajouter dans le rapport que nous, les membres du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre en 2025, avons...

Andre Barnes: Cela ferait partie de l'introduction.

Le président: Cela ferait partie de l'introduction. Je pense que c'est raisonnable.

Je ne vois personne qui secoue la tête, alors nous allons procéder ainsi.

La motion modifiée est adoptée.

Merci beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>